



problème avec l'acheteur de ma moto cause panne 6 mois plus tard

Par chevris, le 10/06/2009 à 16:09

bonjours

j'ai vendu ma moto le 02 11 2008 a un particulier.Celui-ci est venu avec son père pour l'acheter.Le père qui est motard depuis plusieurs années vas essayer la moto,et au retour ,il dit qu'il n'y a pas de problèmes.Après avoir négocié le prix ,ils son repartis avec la moto.

Puis courant mai ,je reçois un appel de l'acheteur me signalant que la moto est en panne ,et me demande que ce soi moi qui la fasse réparer car lui na pas d'argent pour payer environ 600 euros.Je lui dis que je ne suis pas d'accord.Mais le 06 06 2009 je reçois une lettre recommandée avecAR de la part d'un expert commandité par l'assurance juridique de l'acheteur pour assister a une réunion contradictoire.

La panne de la moto est encrassement important de la rampe de carburation du a l'usure des antiparasites.La moto est de 1998 et a 58000kms.

Que dois-je faire,car pour moi ceci n'est pas un vice caché.

merçi pour les réponses